

Début d'année scolaire ou civile

Rentrée de septembre

La rentrée c'est simple !

Voici quelques rappels :

- Dans GEC il n'y a pas de notion de changement d'année scolaire. Les personnes existantes dans GEC pourront continuer à passer à la cantine dès la rentrée.
- Pensez bien à faire des sauvegardes régulièrement afin de pouvoir revenir en arrière en cas de problème. (sauvegarde impérative avant chaque importation !).
- Vous pouvez faire autant d'imports de base (Siècle, Aplon, autre...) que vous le souhaitez.

OPTIONNEL : Si vous gérez la déchéance quadriennale vous pouvez suivre la procédure de [déchéance quadriennale](#)

Créer vos nouveaux élèves et mettre à jour ceux qui sont déjà présents :

- Vos élèves proviennent de Siècle ? : suivez le guide, c'est par ici [Comment importer les données SIECLE ?](#)
- Vos élèves proviennent d'un fichier CSV ? (Charlemagne, Aplon, Libellule, ...) : allez dans [Comment importer les données depuis un fichier CSV \(Charlemagne, Aplon, Libellule, ...\)](#)
- Vous créez vos élèves manuellement ? : [Création individuelle des élèves dans GEC](#)
- Pour aller plus vite vous pouvez utiliser la [création rapide](#) qui permet de créer une personne en saisissant simplement son nom, prénom et numéro de carte.

Si la numérotation de vos documents comptables recommence à 1 pour la rentrée de septembre vous devez [Ré-initialiser les numéros des documents comptables](#)

Voilà GEC est maintenant prêt à fonctionner pour cette nouvelle rentrée scolaire !

Tout ce qui suit peut-être fait ultérieurement, lorsque la rentrée sera passée et que vous aurez un peu plus de temps.

- [Rembourser les élèves partis](#)
- [Valider vos documents comptables](#)
- [Archiver vos données](#)
- Suppression des utilisateurs : vous pouvez supprimer tous les personnes ayant le statut [inactif](#), une [seule](#) personne, ou [plusieurs](#) personnes.

Début d'année scolaire ou civile

Auteur : Arnaud

Dernière mise à jour : 2023-02-16 11:02